# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

**Bureaux : 73 rue de Chartres.**

**NOUVELLE-ORLEANS.**
JEUDI, 28 FEVRIER 1889.


## PETITES ANNONCES.

**PERDU** un chien d'aveugle. Samedi soir, à 7 1|2 heures, au coin Conti et Royale, un chien d'arrêt, tacheté chocolat et blanc, ayant comme marque les deux oreilles fendues. Le dit chien avait un collier en cuivre portant le nom de son maître, P. A. Mengelle. La personne qui le ramènerait à l'aveugle du coin Royale et St-Antoine, derrière la Cathédrale, recevra une récompense. 26 fév—3f

### A LOUER.

**A LOUER**—Grocerie et bar, avec ou sans stock, vis-à-vis l'Union Oil Works, à Gretna. Occupé autrefois par B. C. Cardeilhac. Fait de bonnes affaires au comptant. S'adresser sur les lieux pour conditions. 24 fév—1sem

### A VENDRE.

**A VENDRE—10,000** livres de droit médecine et autres, neufs et d'occasion, en plusieurs langues, aux librairies Goldthwaite 2, 42 Passage la Bourse, bon marché. On achète des livres. 27 fév—1 sem

**A VENDRE.**—Pour cause de départ, une Grocerie Burette. S'adresser coin Villeré et Bourbon. 26 fév—3f

**A VENDRE**—Grocerie et bar pour cause de séparation. Bon emplacement, Ste-Anne et Bourbon. 24 fév—7f

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de George F. Tapken et femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,312 — Division A — Attendu que Mlle Francis Elizabeth Tapken a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession des feus George F. Tapken et femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 fév—28—5 10 mars

**Succession de James Regan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 23,210 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edward Keena, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 fév—24.28—3mars

**Succession de Henrietta Morgan Hunt.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,200—Division E—Attendu que Mary F. Hunt, veuve de Thomas H. Hunt, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de Henrietta Morgan Hunt, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19fév—19 24 28

**Succession de Maria Louisa Walker.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26.125—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Douglas Walker, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 fév—20. 24. 1ermars

**Succession de James Brenford et Eléanor Brenford.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,076—Division A—Attendu que John T. Brenford a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus James Brenford et Eléanor Brenford, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 fév—22,27—3 mars

**Successions de Alix Rixner, épouse de Joseph Belsom, et de Joseph Belsom (consolidées).**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 26.015-26.131—Division C—Attendu que Alfred Belsom a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feue Alix Rixner, épouse de Joseph Belsom, et de feu Joseph Belsom (consolidées), décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20fév—20 24—mars1

## AVIS AUX CREANCIERS.

**Lévêque & Jourdan vs leurs Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,290—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Pierre Lanaux, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28fév—28—mars 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Joseph Vahlmann vs. ses créanciers—No 26,120—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Vahlmann, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue au bureau de N. B. Trist, notaire, au No 162 rue Commune, le 6me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député Greffier.
8fév—8 19—3mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—A. D. Livaudais & Co. vs. leurs créanciers—No 26,151—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale A. D. Livaudais & Co. et Adolphe Livaudais et Chas H. Oliver individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est; par le présent acceptée par la cour au bénéfice des créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Zacharie Spearing, notaire, à son bureau No 60 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 13me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et pour voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Morel, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 9 février 1889
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 fév—5f au 13 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Emile Banman vs ses créanciers—No 26,183 Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Bauman soit convoquée pardevant John F. Coffey, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mars 1889, à onze heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendus; et que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
13 fév—3 f au 18 mars

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

**George G. Johnson vs Mme Lucinda Pascal.**

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 15,407.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St Charles, le VENDREDI, 1er mars 1889, à midi, de la propriété ci-près décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19 fév—19 24 mars 1

**Mathilda Mathieu vs Robert McCandlish.**

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 11,745—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire numérotée ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 19me jour de mars 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Valmont et Delasalle, désigné par le No 11 sur un plan par F. N. Tourné, architecte, daté le 23 juin 1866, déposé dans le bureau de A. Boudousquié, anciennement notaire en cette ville et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par Mme Mary Orkue de la veuve et des héritiers de John A. Mayer, le 11 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 fév—15 22 28—1 8 15 19 mars


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

# PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

**L.S.L.**

**Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane**

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

**Les grands tirages extraordinaires** ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous certifions, par les présentes, que nous présidons aux tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J A Early
Commissaires.

**Grand Tirage Mensuel,**
—A—
**L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,**
NOUVELLE-ORLEANS,
**MARDI, 12 MARS 1889**

# GROS LOT: $300,000

**100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.**

**LISTE DES LOTS:**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 Lot de.. | $300,000, | soit | $300,000 |
| 1 Lot de.. | 100,000, | ...... | 100,000 |
| 1 Lot de.. | 50,000, | ...... | 50,000 |
| 1 Lot de.. | 25,000, | ...... | 25,000 |
| 2 Lots de.. | 10,000, | ...... | 20,000 |
| 5 Lots de.. | 5,000, | ...... | 25,000 |
| 25 Lots de.. | 1,000, | ...... | 25,000 |
| 100 Lots de.. | 500 | ...... | 50,000 |
| 200 Lots de.. | 300, | ...... | 60,000 |
| 500 Lots de.. | 200, | ...... | 100,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION:**

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de..$500, | soit | $50,000 |
| 100 Lots de..$300, | .. | 30,000 |
| 100 Lots de..$200, | .. | 20,000 |

**PRIX TERMINAUX.**

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de $100, | soit | $99,900 |
| 999 Lots de $100, | ........ | 99,900 |

**3,134 Lots se montant à....$1,054,800**

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

**M. A. DAUPHIN,**
**Nouvelle-Orléans, Lne.**

Adressez les lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.


## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentin Wilhelm.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un îlot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, îlet borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, notaire, comme plan No 24. Cet îlet de terre mesure 319 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 285 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Il se compose: 1° d'un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la dite banque, mesurant 106 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face aux Champs-Elysées sur 285 pieds. 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces.

2° De treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 12 inclusivement, et mesurant, savoir: les lots Nos 1, 2 et 3. 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées, sur 106 pieds de profondeur; le lot No 6 formant le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 115 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs-Elysées et la rue Law, et le lot No 11 ont chacun 55 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

3° Un îlet de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs Elysées et Commercial Place, d'après un plan dessiné par J. Pilié et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit îlet mesure, au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de L. B. Kernion, notaire, 159 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place

4° Cinq lots de terre dans le 3e district désignés par les Nos 13, 14, 15. 16 et 17 dans l'îlet No 45, borné par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrates, d'après un plan de Vollquin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Ces lots mesurant, au pied américain, savoir: le lot No 13, trente-un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, ledit lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 7.14,21,28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de meubles de bureau, cheval et wagon, mousse, etc.**

**A. D. Livaudais & Cie., vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,151—En vertu d'un ordre de vente rendu dans cette affaire, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 7 mars, 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, no 123 rue Poydras.
Un lot de meubles de bureaux assortis.
1 cheval, 1 wagon et jeu de harnais.
8 balles de mousse, etc.
Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24fév—24 27—mars 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

**W. H. Brown's Sons vs S. H. Parisot.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,010—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Vingt actions de cent piastres chacune du fonds-capital du Mississippi and Yazoo River Packet Company, étant sous le nom de S. H. Parisot, d'après certificat No 18, maintenant en ma possession.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 fév—18 23 26—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mme Caroline Trost, épouse, vs. Henry Trost, son mari.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,998—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le quatrième district, dans l'îlet désigné par le No 39 (aussi par le No 95) lequel îlot est désigné par le No 13 dans le dit îlet, qui est borné par les rues Laurel, Washington, Annonciation et Quatrième, et mesure trente-trois pieds et six pouces de face à la rue Annonciation entre les rues Washington et Quatrième sur une profondeur de cent quarante-cinq pieds, et a été acquis par Henry Trost de Frederick Kuntz Jr. le 25 mars 1886, P. J. Kraemer, notaire, enregistré au bureau des aliénations, livre 122, folio 815.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné comme lot No 1, dans l'îlet No 58, borné par les rues Washington, Prytania, Fulton et Sixième, et mesurant cinquante-cinq pieds, cinq pouces et deux lignes de face à la rue Washington, sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Chippewa, contigu au lot No 3 dans le fond et le lot No 2 sur la ligne de côté.

3° Un lot de terre dans le Sixième District, dans l'îlet borné par les rues Colisée, Marengo, Milan et Perrier, désigné par le No 17 dans l'îlet No 45, et mesurant trente pieds de face à la rue Colisée sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, déposé au bureau de L. R. Kenny, notaire public, laquelle propriété a été acquise par le dit Henry Trost de Chas D. Wills, le 27 février 1876, au bureau des aliénations, livre 106, folio 597.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25fév—25—5,11,18,25,30 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Michael Joseph Condran.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,808.—En vertu d'un ordre de vente, daté le 19 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, et tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Howard et Gravier, désigné comme lot numéro vingt huit sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 27 mai 1837 et déposé, pour qu'on s'y réfère, au bureau de L. Ferrand, alors notaire en cette ville. Lequel dit lot mesure, en mesure américaine trente pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la dite rue Perdido; trente pieds, cinq pouces et trois lignes de large dans le fond, sur une profondeur de cent pieds, neuf pouces et cinq lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt-sept, et de cent cinq pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne de division au lot numéro vingt-neuf. Acquis par feu Michael J. Condran par achat de Michael Condran, d'après un acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 7 mars 1878.

**Conditions.**—Une moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois par un billet de l'acquéreur à son ordre et endossé par lui même, portant huit pour cent d'intérêt jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses de garantie usuelles de non alienando, et cinq pour cent de frais d'avocat qui seront compris dans l'acte de vente, et l'acquéreur assumera les taxes exigibles pour l'année courante (1889) au dessus du montant de son adjudication ou prix de la dite propriété.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—5, 11, 18, 25, 30 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du contenu d'un magasin de chaussures et installations, etc., malles, etc.**

**Henry Stern & Co vs John J. Norwood.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,740—En vertu d'un ordre de vente, daté du 19 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 2 mars 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Au local No 612 rue Magazine.
Le contenu du dit local comprenant un lot de souliers, pantoufles, bottes, assortis, malles, etc., aussi installations, etc., coffre-fort, etc., le tout d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 fév—24 au 2 mars inc

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Katharina Niemiller vs Jacob Lechner et Apolonia Loga.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,868—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Jacob Lechner à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêt de Jacob Lechner, défendeur, étant la moitié indivise dans un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Constance, Thalie Annonciation et Melpomène, dans le premier district de cette ville et formant l'encoignure des rues Constance et Thalie et mesurant cent huit pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur la rue Thalie de cent huit pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 13 20 27—6 9 mars

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR HENRY STERN & CO

**FEU! FEU! FEU!**

Grande vente de chaussures avariées résultant par l'eau à l'incendie dans notre magasin, **33 rue de Chartres,** il sera vendu à des conditions libérales de crédit, tout le fonds de chaussures de notre magasin.

PAR HENRY STERN & CIE., encanteurs, VENDREDI, 1er mars 1889, à 11 heures du matin précises, dans nos salles de ventes provisoires, 17 rue de Chartres, près Canal, commencera notre
**Première vente de chaussures avariées,** formant un assortiment très vaste et varié convenable aux commerces de la ville et des campagnes. Ces marchandises seront positivement vendues sans égard aux prix.
Conditions—Crédit à la vente. 27 fév—3f

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# Propriété améliorée de valeur

**DANS LA PARTIE CENTRALE DU DEUXIÈME DISTRICT.**

**No 51 rue Conti, entre Royale** et Passage de la Bourse.

**Résidence en briques à deux étages.**

Auguste Herbez vs. J. B. Rossi, tuteur et als.

No 25,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur— Bureau No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 12 février 1889 et signé le 18 février 1889 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le demi-îlet borné par les rues **Conti, Royale, St-Louis** et le **Passage de la Bourse,** désigné par la lettre D, sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 janvier 1876, portée comme étant une vente de la dite propriété à C. R. Kennedy, lequel lot mesure 33 pieds de face à la rue **Conti** sur 62 pieds 10 pouces et 4|8 d'un pouce de profondeur, aussi;

2° Cette portion de terre mesurant 16 pieds sur la ligne de côté du lot D vers le **Passage de la Bourse,** 12 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue **Royale,** 14 pieds sur la ligne vers la rue **Conti,** 7 pieds sur la ligne vers la rue **St-Louis,** sur laquelle ligne elle s'élargit 3 pieds 3 pouces puis 7 pieds vers la première ligne.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal **51 rue Conti** et ayant onze chambres, corridor, cour bien netée, water works, de grandes galeries sur le côté et devant, gaz, etc., etc.

**Conditions**—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur à un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit sera garantie par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, le dit billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication.

L'acte pourvoira aux frais d'avocat à cinq pour cent, (5 o|o) en cas de procédures pour forcer le paiement de toute portion du billet ou billets. L'acquéreur tiendra la propriété assurée pour le montant de la portion à crédit de la dite vente et la transfèrera aux parties intéressées, et de plus assumera et paiera au dessus du prix d'adjudication les taxes de l'Etat et de ville de 1889.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19,23—Mars 2,9,16,23

# Propriétés de valeur améliorées.

**Dans le Premier District.**

**No 292 rue Gravier entre St-**Pierre et St-Paul.

**Nos 106 et 108 rue Howard** entre Perdido et Gravier.

**Coin des rues Dryades et** Lafayette.

**No 238 rue Nouvelle-Levée** entre South Market et Delord.

**Succession de Jean Ferran.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 25.512.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement janvier 21, 1889 et janvier 25, 1889, pour compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Gravier, Perdido, St Pierre et St Paul** étant le lot qui suit le coin des rues Gravier et St Paul, désigné par le numéro deux, sur un plan annexé comme référence à un acte passé pardevant T. Guyol, notaire, le 26 mai 1883, le dit lot ayant 17 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres sont formés de trois lots qui ont été achetés de la Banque des Citoyens de la Louisiane d'après un acte passé pardevant Charles Boudousquié, alors notaire en cette ville, le 19me jour de juin 1849.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages avec quelques cinq chambres, citerne, hydrant, escalier en granit, lieux d'aisance, avec deux étages et galerie devant aux deux étages, et connue par le numéro municipal 292 rue Gravier. Achetée par le défunt de Alexandre Bonneval, le 30 juillet 1864, d'après un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire.

2° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Gravier, Gironde** (maintenant Howard), **Perdido et Frêret,** désigné par le numéro dix neuf, sur une esquisse faite par J. A. D'Hémecourt, voyer, le 11 juillet 1866, et annexé à un acte passé le 16me jour du mois, devant A. Hero, Jr., notaire en cette ville; le dit lot de terre mesure, d'après la dite esquisse, 26 pieds 7 pouces de face à la rue **Gironde** sur profondeur sur 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, et 26 pieds 4 pouces et 3 lignes de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages et une cuisine à deux étages, ayant quelque huit chambres et cabinet dans la bâtisse principale, quelque quatre chambres dans la cuisine, citerne, lieux d'aisance, hangar pour laver, galerie devant, etc., et portant les Nos municipaux 106 et 108 rue **Gironde** ou **Howard.** Acheté par le défunt de Jean Baptiste Poinso, d'après un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, 1er avril 1867, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 92, folio 351.

3° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Dryades** (anciennement Philippa), **Girod, Remparts** (anciennement Cirque) et **Lafayette,** et lequel lot est désigné par le numéro un et mesure, en mesure américaine, 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur et façade à la rue **Lafayette,** de 78 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, étant partie d'un grand lot de terre désigné par le numéro un sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, daté le 16 avril 1832, et annexé à un acte passé pardevant T. Lewis, notaire, daté le 13 avril de la même année. Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage avec quelque quatre chambres cuisine en bois à deux étages avec quatre chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc.

4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, South Market et Delord,** désigné par le numéro trois, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 8 décembre 1858, et déposé au bureau de E. Bouny, notaire en cette ville, lequel dit lot mesure 24 pieds de face à la rue **Nouvelle Levée** sur une profondeur de 65 pieds, 10 pouces sur la ligne vers la rue **South Market,** 72 pieds 4 pouces sur l'autre ligne de côté et 23 pieds 2 pouces de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue par le numéro municipal 238 rue **Nouvelle Levée,** avec quatre chambres: une bâtisse à deux étages attenante à la maison principale, avec trois chambres, hydrant, etc. Achetée par le défunt, de D. Defrichou, d'après un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, 6 mai 1882, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 117, folio 314.

**Termes et conditions.**—Un tiers ou plus comptant, la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, l'acquéreur fournira son billet ou ses billets datés du jour de l'adjudication pour la partie à crédit de la dite vente; le paiement du dit billet ou billets sera ou seront garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété, et le dit billet ou billets portent intérêt à raison de huit pour cent du jour de l'adjudication. La propriété sera tenue assurée pour le montant de la partie à crédit, et la police transférée au détenteur ou détenteurs du dit billet ou billets. L'acte de vente et lien et privilège du vendeur renfermera le pacte de **"non alienando",** et confession de jugement et frais d'avocat, au taux de cinq pour cent en cas de procédures judiciaires pour forcer le paiement du dit billet ou billets garantis dans le dit acte, et le dit acte contiendra toutes autres clauses de garantie usuelles en pareil cas. Les taxes d'Etat et de ville de 1889 seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur déposera dix pour cent du prix d'adjudication avec l'encanteur pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
26 janv—26—fév 2 9 16 23—mars 2

### No. 23,176.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B,

**Succession de William Seiferth et femme.**

ATTENDU QUE MME PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Maria Meta Seiferth, Johanna Seiferth et William Seiferth, s'est adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande de ladite tutrice ne serait pas agréée.
Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
HUGHES J. LAVERGNE, Député-Greffier.
25janv—1f p sem en 30j

**PERDU, égaré ou volé**—Vers le 1er de ce mois un billet hypothécaire souscrit par John Ruglet à son propre ordre et endossé par lui, daté le 22 mai 1886 et payable trois ans plus tard, pour la somme de $444 44 portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de sa souscription jusqu'à parfait paiement; paraphé "ne varietur" par Charles Rolle, notaire. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, attendu que le paiement en a été arrêté.
8 février—3f en 30j NUMA LANDRY.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**La position recommandable rue du Canal, entre St-Charles et Carondelet, maintenant occupé**
—PAR—
**H. B. Stevens, marchand d'habits, et deux sites pour bâtir, rue Annonciation, touchant à la résidence de M. Slark.**

**Le tout à l'encan à des conditions libérales.**

Succession de Mme Abigail L. Slark.
No 25,504—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 février 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à avoir:

1° Le magasin à quatre étages No 122 et 124 rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, St-Charles et Carondelet; le lot de terre est désigné comme No 3 et mesure 36 pieds 2 pouces 6 lignes et 7|8 de face à la rue Canal, 36 pieds 4 pouces 7 lignes et 8|10 de largeur dans le fond sur une profondeur de 125 pieds 5 pouces 3 lignes et 3|10 sur la ligne la plus près de la rue St-Charles et 127 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Carondelet.

Ce beau magasin a été bâti pour H. B. Stevens, marchand d'habits, et a été continuellement occupé par lui, lequel lui est cédé à bail jusqu'au 30 septembre 1889, et est vendu sujet au dit bail.

2° Deux lots de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Melpomène, désignés comme lots Nos 2 et 3 sur un plan tiré par L. J. Frémaux, en date du 20 mars 1889, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 133 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne entre les dits deux lots, 122 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté du lot No 2, et 143 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No 3. Ces lots forment un admirable site pour bâtir, touchant à la "Résidence Slark", maintenant appartenant à M. Loverich, et font face à "l'Académie St-Siméon" et la "Propriété Manson".

Conditions de la vente—Pour le magasin de la rue du Canal, un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 6 pour cent par an à partir du jour de la vente avec les coupons d'intérêt payable annuellement. Pour les lots rue Annonciation, la moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit avec intérêt au taux de 7 pour cent par an. La dite portion à crédit devant être garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur, assurance et transfert des polices, clause pénale d'honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues sur les dites propriétés durant cette année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire.
26 fév—26—Mars 2,9,16,17,23,24,29,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Biens immeubles, Actions, Meubles, effets mobiliers, etc.**

Succession de Thomas D. Miller.

No 25,153.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de deux ordres de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1889 et du 14 février 1889, et rendus dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, y compris la résidence du défunt, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chestnut, Philip et Colisée, la dite portion de terre consistant des lots ou portions de terre A, B et C devant être vendus ensemble, à savoir:

(A) La portion de terre mesure 78 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur et face à la rue Colisée de 159 pieds 10 pouces et 2|8 d'un pouce et à la même profondeur sur la ligne parallèle opposée la plus près de la rue Chestnut et mesurant dans le fond 78 pieds 10 pouces, désigné comme lot No 1, sur un plan dressé par Thompson, député voyer de la ville, le 8 octobre 1858, et déposé à l'étude d'Edward Barnett, notaire en cette ville, par un acte en date du 28 novembre de la même année, formant une partie de 5 lots de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, 8 et 9 sur un plan dressé par Hedin, voyer, le 29 février 1848 et déposé comme plan No 16 à l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville; et (B) Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Colisée et Chestnut, faisant partie de la portion de terre premièrement décrite et mesurant 49 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles et 49 pieds de large dans le fond; étant une subdivision de l'une et comprenant cette certaine portion de terre désignée par le No 2 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 8 octobre 1858 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année.

(C) Une autre portion de terre dans le fond de la portion de terre et s'étendant en partie au-delà du fond de la portion de terre premièrement décrite ci-dessus, ayant une façade sur la rue Colisée de 25 pieds sur une profondeur de 90 pieds entre lignes égales et parallèles et mesurant 25 pieds dans le fond, le tout comme il est exhibé par la lettre C sur un plan fait par A. G. Blanchard, voyer, et daté le 22 mars 1869.

2° Ce certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui s'y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Colisée, Jackson, Philip et Chestnut, formant l'encoignure des rues Philip et Colisée, et mesurant 90 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 131 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Colisée et ayant la même profondeur sur la ligne égale et parallèle opposée, mesurant dans le fond 90 pieds, formant partie des lots Nos. 11 et 12 et une partie de lots Nos. 10 et 13 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 29 février 1848 et déposé pour référence en l'étude de Joseph R. Beard, alors notaire en cette ville, plus amplement décrit sur un plan comme D sur le plan par A. G. Blanchard, voyer, enregistré dans ces procédures. Les améliorations consistent en un cottage en bois, élevé de terre avec corridor au centre, connu par le No 241 rue Philip.

3° La moitié indivise de quatre certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent; les dits lots ou portions de terre dont le dit défunt est le propriétaire d'une moitié indivise, étant comme suit, c'est à dire:

Quatre certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 170 borné par les rues St-Charles, Commune, Camp et Canal, trois des dits lots ou portions de terre désignés comme les lots E, F et G. sur un plan en date du 30 avril 1851, certifié par L. H. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente de la Banque des Citoyens de la Louisiane à H. et B. Beer par un acte passé pardevant F. Grima, notaire, en date du 7 juillet 1851. les dits trois lots E, F et G se touchent et mesurent comme suit:

Le lot E mesure 20 pieds 11 pouces de face à la rue St-Charles, 20 pieds 10 pouces dans le fond et 78 pieds de profondeur sur chaque côté. Le lot F mesure 21 pieds de face à la rue St-Charles, 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 78 pieds de chaque côté.

Le lot G forme l'encoignure des rues Commune et St-Charles et mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, 23 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur 78 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot F et 78 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Commune.

Un autre lot ou portion de terre dans le dit îlet, borné par les rues Commune, St Charles et Canal, mesurant 22 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, sur 80 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue St Charles, 85 pieds 6 pouces sur l'autre ligne la égale opposée, et 21 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond. Le dit lot est décrit comme lot No 5 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Felix Grima, notaire, en date du 4 mai 1835, borné sur un côté par le fond des lots Nos 1, 2, 3 et 4, de l'autre côté par le lot No 6, et dans le fond par le lot No 7.

Les améliorations sur les lots de terre ci-dessus décrits comprennent les édifices en briques à quatre étages connus comme les Nos 26, 28 et 30 rue St-Charles, et Nos 131 à 139 rue de la Commune, formant l'angle nord est des rues St Charles et Commune; ils sont maintenant occupés par les marchands populaires H. D. McCown, magasin de vêtements et d'articles de toilette, et J. U. Adams, chapelier, à qui ils sont loués à bail; ils seront vendus sujets aux dits baux.

**ACTIONS.**

Une action de l'Association de la Variété; une action de la Compagnie de publication du "Times-Democrat"; une action de l'Association de l'Opéra; une action de la Bourse au Coton; une action du Nouveau Jockey Club de la Louisiane; 25 actions de la compagnie dite: Southern Mutual Land Improvement, de $100 chacune; 50 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane de $100 chacune; 100 actions de la Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans.

Et le même jour, à la même heure et au même endroit, il sera vendu en totalité à l'heure et à l'endroit de la vente de la résidence du défunt:

Tous les meubles, effets mobiliers, portraits, argenterie et tout le contenu de la dite demeure, No 222 rue Jackson, dans le quatrième district de cette ville, selon un inventaire enregistré en cette affaire.

**Conditions de la vente**—Comptant pour les actions, les effets mobiliers, etc., pour les meubles, les biens fonds l'intérêt indivis, etc., ainsi qu'en est donnée la description plus haut.

Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, datés du jour de l'adjudication, portant intérêt et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs à leurs frais et les polices transférées aux exécuteurs et héritiers ou parties survivantes en communauté, et les billets donnés pour la portion à crédit de la vente ainsi qu'il est dit plus haut, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues sur les dites propriétés durant cette année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire, rue de la Commune, 162. 15 fév—15,23—mars2,9,16,23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hubert Hambloch vs. ses créanciers, — No 26,147, — Division "E" — Ordre de Cour — Que la cession des propriétés du pétitionnaire Hubert Hambloch soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mars 1889, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la cession des propriétés, d'élire un syndic, et délibérer sur la demande d'être déchargé de ses dettes, et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues et que J. L. Peytavin, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle Orléans, 7 février 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
12 fév—3f au 18 mars

## VENTES A L'ENCAN

### PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Une propriété améliorée et désirable dans le Premier District.**

**Une bâtisse en briques à trois étages No 52 rue Chartres.**

**Une élégante propriété cottage No 443 rue Royale.**

**Une maison en bois à deux étages No 236 rue Douane.**

**Une maison à deux corps de logis Nos 751 et 757 rue Tchoupitoulas.**

**Un joli cottage double coin des rues St-Charles et Euterpe.**

**Vente positive pour effectuer un partage.**

**Dans l'affaire d'August Eichhorn et als vs. Edward Miller.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E, No 25,836.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, rendu le 4 et signé le 8me jour de février 1889, décrétant un partage et en vertu d'un ordre en date du 12 février 1889, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Douane, Vieille Levée et Bienville, mesurant, au pied américain, 21 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à trois étages portant le No 52 rue Chartres, ayant au rez de chaussée un grand magasin et chambre au fond, deux grandes chambres, corridor et bureau au premier étage, cinq chambres et corridor au deuxième étage, cour, cuve, lieux d'aisance, etc., et le gaz dans toute la bâtisse.

2° Deux lots de terre dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Mandeville et Marigny, mesurant chacun 26 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage, ayant corridor, 10 chambres, 2 cuves, hangars, lieux d'aisance, etc. Le terrain est richement embelli avec rebord en briques et planté avec des rosiers et arbustes, et porte le numéro municipal 443 rue Royale.

3° Un lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Douane, Tremé et Marais, mesurant 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de 114; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 4 chambres, corridor, etc., et une bâtisse séparée dans la cour, ayant 2 chambres, lieux d'aisance, cuve, etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 236 rue Douane.

4° Deux lots de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Philippe et Rousseau, désigné par les lettres G et H. Le lot G mesure 64 pieds 5 pouces et 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 107 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot désigné par la lettre H, 99 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Philippe contre la propriété de Peter Kaiser, et 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond et la portion désignée par la lettre H. Attenant au terrain désigné ci-dessus et mesurant 21 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot G. 110 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Jackson et 21 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une bâtisse à deux étages avec façade et côtés en briques et la muraille du fond en bois et toiture en ardoises subdivisée en deux corps de logis, un côté occupé actuellement comme café et contient en outre 4 bonnes chambres et l'autre côté est occupé comme salon de barbier et contient aussi 4 chambres. Dans la cour une bâtisse séparée contenant 2 grandes chambres, un hangar, 2 citernes, lieux d'aisance, etc., portant les numéros municipaux 751 et 757 rue Tchoupitoulas.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles et les rues Carondelet, Euterpe et Terpsichore, désigné par le numéro 1, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur l'avenue St Charles, sur une profondeur et façade sur la rue Euterpe de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, mesure anglaise; ensemble avec un beau cottage en bois couvert en ardoises, élevé de terre, subdivisé en 2 corps de logis et contenant ensemble 14 chambres, 4 corridors, cabinets, hangars, 2 citernes, cour bien pavée, galerie sur le devant et une barrière en fer ornementée. Pour plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Fred'k Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
17fév—17 23—mars 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété désirable dans le Sixième District.**

Rue Delachaise entre Tchoupitoulas et Annonciation

A l'encan à des conditions faciles.

**Succession de dame Bernard et sa femme.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 25,392.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 22 janvier 1889, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui y sont, les droits, voies et privilèges qui lui appartiennent ou lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par Delachaise, Foucher, Tchoupitoulas et Annonciation, et ayant, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise par 125 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, le dit lot étant désigné par le No 48 sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer.

2° Un terrain touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 49 sur le même plan ayant également, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise par une profondeur de 125 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans, ou en un aussi au gré de l'acquéreur, la portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26janv—fév2 9 16 23—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété désirable améliorée dans le** Premier District, coin des rues Commune et Galvez, et sur la rue Palmyre, entre Dorgenois et Rocheblave.

Successions de Anne Dillon, épouse de Jacob Kerner ou Kenner et de Jacob Kerner ou Kenner, consolidées.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, No 25,316.

PAR B. ONORATO, encanteur — Bureau, No. 16 rue Bourbon — SAMEDI. 9 mars, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Monroe, juge de la dite Cour, en date du 31 janvier, 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 45, bornés par les rues Commune, Gravier, Galvez et Miro et désignés par les Nos 21 et 22, mesurant comme suit: Le lot No 21 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Commune sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No 22 mesure 33 pieds 5 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Galvez, le tout au pied américain.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 25 et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes le tout entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant

Actes de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais des acquéreurs: les acquéreurs assumeront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1889; un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
2fév—2,9,16,23—2 9 mars

### PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur du Troisième District.**

Dans l'affaire de Wm Terry et épouse vs. Annie Terry et autres.

Vente en partage à l'encan.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 14 décembre 1888 et signé le 20 décembre 1888, dossier No 25,397, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale (anciennement Casacalvo), Enghien, Dauphine (anciennement Grands-Hommes), Washington (anciennement Port), désigné comme le terrain No 6 et mesurant 21 pieds 7 pouces de façade rue Royale (anciennement Casacalvo) sur une profondeur de 107 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage-résidence en bois portant le No 511 rue Royale.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Union, Bagatelle, St Claude (anciennement Bons Enfants) Marais (anciennement Morales), désigné comme terrain No 1 et mesure 50 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, portant le No 100 de la rue Union.

Les mesures sont toutes, plus ou moins, d'après un plan récent de Hunter Stewart, voyer, en date de février 1889.

Conditions—Une moitié ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0|0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie. Les billets devront être divisés en coupons pour l'agrément des parties intéressées et 10 pour cent comptant seront déposés pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1889.
27 jan—27—3 10 17 24 fév—2 mars

### Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 22jan—

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de biens immeubles de** valeur dans le Cinquième District.

**Cette Propriété de Batture de** valeur connue comme le Vallette Ship Yards.

**La grande et élégante Résidence** en briques et en bois à deux étages No 131 rue Peter, coin Vallette.

**Un splendide terrain rue Peter.**

**Deux lots de terre avantageusement** situés sur la rue Vallette, entre Peter et Patterson.

**Cet emplacement d'affaires** de choix No 111 rue Patterson.

**Terrain de valeur rue Vallette,** entre Market et Evelina.

**Meubles de maison et autres** effets.

**Succession de François Vallette.**

No 25,984.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situées dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 36 qui est compris entre la rue Patterson, le fleuve Mississippi et les rues Vallette et Chestnut, et mesurant 99 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Patterson, sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 140 pieds, plus ou moins, au fleuve, avec tous les droits de l'accroissement de la batture qui y appartient. Les améliorations consistent d'une bonne bâtisse de bureau, grand hangar couvert des meilleures ardoises anglaises, cuve, etc. Cette propriété de valeur fait face au fleuve Mississippi; est directement opposée au dépôt du Queen and Crescent Railroad; près des Planters Oil Works et le débarcadère du bac (ferry) du Troisième District, et à proximité du dépôt de Morgan's La. and Texas Railroad, à Alger. Le dit chemin de fer a une voie qui s'étend directement près dudit chantier.

Cette propriété a été occupée depuis 50 ans comme chantier de navire et est splendidement située pour un élévateur, entrepôt ou manufacture.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 21 et 22, dans l'îlet borné par les rues Peter, Alix, Vallette et Chestnut et mesurant comme suit: Le lot No 21 mesure 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Peter sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 149 pieds 4 pouces et 2 lignes. Le lot No 22 mesure 36 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Peter et à la même profondeur que le lot No 21. Les améliorations comprennent une grande résidence en briques et en bois confortable et fortement bâtie, ayant de grandes galeries à l'intérieur, dépendances avec soin et connue par le No 131 rue Peter.

3° Un terrain de valeur dans le même îlet que les lots ci-dessus décrits, se touchant et désigné comme le lot No 23 et mesurant 32 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds 4 pouces et 2 lignes.

4° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Peter, Vallette et Chestnut, et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur une profondeur de 137 pieds 2 pouces et 3 lignes.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville désigné comme le No 3 de l'îlet No 30 et compris entre les rues Patterson, Delaronde, Olivier et Vallette et mesurant 24 pieds 3 pouces de face, plus ou moins, à la rue Patterson, sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations désignées par le No 11 rue Patterson, consistent d'une bâtisse en bois à un étage de façade et deux étages dans le fond, occupée par Charles Albrecht comme magasin de meubles.

6° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville désigné par le No 8, carré d'îlet borné par la rue Evelina, Market, Vallette et Olivier, mesurant 30 pieds, 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Vallette, 87 pieds, 2 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Market, et 89 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur du côté de la rue Evelina.

**A la même heure et au même endroit,** Il sera vendu tous les meubles de ménage, etc., selon un inventaire enregistré qui se trouvent dans la maison occupée par le défunt, 131 rue Peter. Des plans de la susdite propriété dressés par C. Uncas Lewis, le voyeur de la ville, sont exposés à la Bourse, d'après lesquels ladite propriété se vendra.

Conditions de la vente—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être assumées par l'acquéreur. Les actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
23fév—23—2 9 16 23 30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Maison en bois rue Octavie.**

**Succession de Peter Barrell.**

No 25,150—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc. qui s'y trouvent et les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou qui lui appartiennent en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet 573, borné par les rues Octavie, Greene et St George et l'Avenue Peters, mesurant 35 pieds de face à la rue Octavie sur 110 pieds de profondeur.

Conditions.—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant George C. Préot, notaire. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être payées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
23 fév—23—mars 2,9,16,23,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un splendide emplacement pour affaire.**

Coin des rues Magasins et Austerlitz.

**Succession d'Andrew Schlachter.**

No. 26,039.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—SAMEDI, le 9 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" en date du premier février 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre dans le 6me District de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Magazine, Austerlitz, Camp et Gen. Taylor. Le dit lot forme l'encoignure des rues Magazine et Austerlitz et mesure 32 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 108 pieds 4 pouces et de façade à la rue Austerlitz. Les améliorations consistent d'une grande maison en bois à deux étages, connue par le No 1047 rue Magazine, occupée comme épicerie au rez de-chaussée et résidence au premier, hangar, cuve, etc. Aussi, un cottage en bois à un étage dans le fond de la bâtisse ci dessus et face à la rue Austerlitz.

Conditions—Dix sept cent dollars comptant, le reste du prix de l'adjudication payable en un an, garanti par billet hypothécaire et privilège et lien de vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec l'assurance et les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant John Bassich Jr. notaire, au frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent à la vente.
5 fév—5, 9, 16, 23—mars 2, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Grande vente à l'encan**

# D'actions et de bons

**Succession de Mme Abigail L. Slark.**

No 25,504—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—JEUDI, 7 mars, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1889, il sera vendu à l'encan, les effets suivants:

**Actions et Bons.**

1° Cent soixante-quinze actions (de cent piastres chacune) du fonds-capital de la New Orleans Canal & Banking Company.

2° Cent soixante-sept actions (de cent piastres chacune) du fonds-capital de la New Orleans City & Lake Railroad Company.

3° Cent quinze actions (de cent piastres chacune) du fonds-capital du Sun Mutual Insurance Company of New Orleans.

4° Cent vingt actions (de cinquante piastres chacune) du fonds-capital du St. Charles Street Railroad Company.

5° Cent actions (de cent piastres chacune) du fonds capital de la New Orleans Gas Light Company.

6° Cent actions (de cent piastres chacune) du fonds capital du Merchants Mutual Insurance Company.

7° Soixante-sept actions (de cent piastres chacune) du fonds capital du Citizens Bank of Louisiana.

8° Cinquante actions du fonds capital du St-Charles Hotel Company de vingt cinq piastres chacune:

9° Trente-six actions (de cent piastres chacune) du fonds capital du Factors & Traders Insurance Company sur lesquelles cinquante piastres par action ont été payées.

10° Six Bons du Maginnis Cotton Mills de mille piastres chacun avec coupons de cinq (5) pour cent pour le 1er janvier et le 1er juin, Nos 213 à 218, dus le 1er juillet 1898.

Conditions—Comptant avant le transfert.
16fév—16 23—2 7mars.


# Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE
ARTI[STE]
**40 rue Toulouse.**
11nov

# LE FRANCO-LOUISIANAIS,

**JOURNAL HEBDOMADAIRE**
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

**Abonnement: $2 50 par an.**

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne 16nov—


## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JAS P. GUINAULT.

**Le Café à l'encoignure des rues Wells et Douane, à l'encan.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—JEUDI, 28 février 1889, il sera vendu à 10 heures et demie du matin, au susdit endroit—Le contenu du café, Sample Exchange, comprenant installation, comptoirs, étagères, glaces, vins, liqueurs, whiskey, etc. le tout appartenant à un salon de première classe.
Conditions—Comptant sur les lieux.
La livraison sera faite aussitôt la vente terminée. 26fév—à la vente.

**Propriété faisant face à la rue Claiborne, entre le chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade.**

**Succession de Robert J. Ker.**

Cour Civile de District—Division A—No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1889, la propriété suivante, savoir—

Une portion de terre située dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou, comprenant les lots désignés par les lettres B, X et A, mesurant ensemble 191 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, 18 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, 55 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, et 181 pieds 8 pouces de large sur la ligne du fond. **Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.**

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an du date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront toutes les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur prix d'achat.

Actes de vente pardevant Harry E. Ker, notaire
19 fév—19 23—2 9 16 23 mars

**Propriété faisant face au Canal Verret.**

**Succession de Henry Tailhand.**

Cour Civile de District—Dossier No 25,396.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, les propriétés suivantes, savoir—

Huit portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, faisant face au Canal Verret et s'étendant jusqu'au Bayou Barataria, désignées par les Nos 29, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32 33 et 34.

La portion No 29 mesure 503 pieds de face au Canal Verret, 1110 pieds sur la ligne parallèle au Southern Pacific Railroad sur 660 pieds de large sur une ligne et 980 pieds sur l'autre.

**La portion No 29 bis** mesure 1830 pieds de face au canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road sur 676 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur la ligne opposée.

**La portion No 30** mesure 2872 pieds de face au canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 29 bis et 418 pieds sur la ligne opposée.

**La portion No 30 bis** mesure 5900 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 449 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 538 pieds sur la ligne opposée.

**La portion No 31** mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 538 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 bis et 629 pieds sur la ligne opposée.

**La portion No 32** mesure 4762 pieds de face au canal Verret même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 716 pieds sur la ligne opposée.

**La portion No 33** mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 716 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 32, et 1368 pieds sur la ligne opposée.

**La portion No 34** mesure 2276 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond 1368 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 33, et 1766 pieds sur la ligne opposée et faisant face au Bayou Barataria. Le tout plus ou moins. La propriété ci-dessus décrite sera vendue en bloc.

Le plan sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire. 29jan—29 fév2 9 16 23 mars2

**Magasin en briques à quatre étages, No 122 rue Decatur.**

John P. Gaspard vs ses créanciers—No 23,871.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 février 1889, la propriété suivante savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chartres St-Louis et Toulouse, désigné par le No 75 et mesurant 16 pieds de face à la rue Decatur, la même largeur sur la ligne du fond sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, incluant cinq pieds de passage sur la ligne de côté vers la rue Toulouse.

Aussi—Un lot de comptes.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire.
20 fév—20 23—2 9 16 23 mars

**Propriété sur le Coteau de la Métairie.**

**Succession de Isaac Smith Hymes.**

**Cour Civile de District, Division D., No 8,972.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et rue Bienville—SAMEDI, 16 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1889.

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un îlet de terre faisant face au Rail Road du Fort Espagnol, dans le Second District de cette ville borné par les rues Anthony, St-Louis, Bernadotte, Toulouse et Chemin de la Métairie, contenant 18 lots, numéros de 1 à 18, et mesurant ensemble 118 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Anthony. 319 pieds 5 pouces 6 lignes sur la rue St-Louis, 239 pieds 1 pouce 1 ligne sur la rue Bernadotte, 231 pieds 3 pouces 2 lignes sur la rue Toulouse et 148 pieds 7 pouces 5 lignes de face au Chemin de la Métairie. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, l'îlet entier est entouré et un des plus élevés du Coteau de la Métairie et bien desséché, le tout en culture.

2° Deux lots de terre contigus, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, St-Louis, Olympia et St Patrick, désignés par les Nos 23 et 24, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St-Patrick, sur 150 pieds de profondeur, le terrain est élevé.

3° Une portion de terre triangulaire, désignée par le No 19, bornée par le chemin de la Métairie et les rues Toulouse et Anthony, mesurant 47 pieds 4 pouces de face à la rue Anthony, 35 pieds, 2 pouces 3 lignes sur la rue Toulouse et 59 pieds 1 pouce 6 lignes de face au chemin de la Métairie.

Le tout d'après les plans.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets portant hypothèque et 8 o|o d'intérêt à partir de date; aussi toutes les clauses de garantie d'usage.

Actes de ventes pardevant Geo. Préot notaire. Un dépôt de 10 o|o pour assurer la vente.
13fév—13 21 28—mars 2 9 16

### PAR J. V. GOURDAIN.

**Vente pour effectuer un partage,** avec le consentement mutuel des parties intéressées,

**D'une splendide et élégante** résidence à deux étages dans le Premier District.

**A un crédit de un et deux ans,** avec intérêt de 6 0|0 seulement.

**Salons avec arches, grande** galerie avec balustrades en fer aux deux étages.

—ET—

**Un magnifique jardin à fleurs.**

**Un bloc de la rue du Canal.**

**Nos 234 et 236 Avenue Cleveland,** anciennement rue Gasquet.

—AUSSI—

**Un terrain spacieux pour bâtir** dans le fond, faisant face à la rue Miro.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 16 mars 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir

1° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 524, borné par l'avenue Cleveland (anciennement Gasquet) les rues Miro, Galvez et Palmyre. Les dits lots sont désignés par la lettre A, d'après un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, daté le 18 février 1889 et mesurant (mesure américaine) 57 pieds de face à l'avenue Cleveland sur 108 pieds de profondeur de chaque côté entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises; ayant au rez-de-chaussée, de grands salons avec arches, vestibule et cabinet, salle à manger et office. A l'étage supérieur 3 grandes chambres, cabinet de toilette, etc. La cuisine a deux chambres à l'étage inférieur et supérieur; aussi balcons et chambre à bain et hangar contigus à la cuisine. Dans la cour sont des chambres pour laver, citerne, puit et lieux d'aisance, etc.

2° Un lot de terre situé dans le même îlet désigné par la lettre "B." mesurant 25 pieds de face à la rue Miro, sur 130 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, et 26 pieds de large sur la ligne du fond, d'après le plan mentionné ci-dessus.

**Conditions**—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, avec billets portant 6 0|0 d'intérêt jusqu'à paiement ou plus comptant, ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur; avec 5 0|0 frais d'avocat en cas de procès, et le transfert de la police du vendeur, l'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1889 et 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23fév—23—mars2 9 16

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Groceries, Meubles, etc.**

**Succession de Mme Mary Weyser.**

No 25,826—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune — LUNDI, 11 mars 1889, à 11 heures a. m., sur les lieux, coin des rues Cadix et Colisée, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté 15 février 1889 et rendu dans la succession ci-dessus:

Groceries, meubles et effets mobiliers, d'après un inventaire enliassé.
Conditions—Comptant sur les lieux.
17fév—17 24 27—3 11 mars

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété rue Gasquet,** entre Broad et Dorgenois.

Succession de E. B. Reynolds, décédé.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,— Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 31 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre et d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", un ordre en date du 13 février 1889 et l'autre du 25 février 1889. Dossier No 24,513 pour le compte de la succession de E. B. Reynolds, décédé, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet ou l'Avenue Cleveland, Palmyre, Broad et Dorgenois, désignés par les lettres "A" et "B" sur un plan fait par Hunter Stewart, député-voyer de ville, en date du — février 1889. Le lot "A" mesure 20 pieds 6 pouces de face à la rue Gasquet, et le lot "B" mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Gasquet, chacun ayant une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles (au pied américain), conformément à la subdivision ci-dessus de Hunter Stewart.

Sur le lot "B" se trouve un cottage en bois, connu par le No 316 rue Gasquet ou l'Avenue Cleveland, a un corridor et 7 chambres, galerie, hangar, cuve, etc.; tuyaux à gaz dans toute la maison, chambre tapissée; une maison confortable en parfait ordre et bon voisinage.

Sur le lot A se trouve un cottage en bois couvert en ardoises, et ayant quatre chambres, hangar, cuve, etc., et connu par le No 314 rue Gasquet ou l'avenue Cleveland.

Le tout conformément à un plan à l'emplacement de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux et assumera les taxes de 1889 en sus de son enchère.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 fév—27—mars 3 10 17 24 30

**La Barque norvégienne Ebba.**

Avec ses voiles, son gréement, ses ancres, palan, etc.
Pour le compte de qui de droit.
Sous l'autorité du Consul de Norvège.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS encanteurs, bureau No 13 rue Carondelet—VENDREDI, 1er mars 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville par ordre de A. K. Miller & Cie, agents, sous l'autorité de B. F. Bengston, consul du Norvège dans ce port, pour le compte de qui il appartient, aux enchères publiques, il sera vendu:

**La barque norvégienne Ebba,** capitaine S. Svenson, telle qu'elle est échouée, démâtée et sur lest, sur le récif de l'Ile Breton près de l'embouchure de la rivière Mississipi, avec son gréement et appareil, une bonne voilure, cablots, fil de fer cordages, 12 pièces de canvas de vingt-huit mètres, un bon esquif et une quantité de provisions, le tout à bord, excepté les effets personnels du capitaine, des officiers et de l'équipage.

La barque jauge 1411 tonnes. De plus amples renseignements peuvent être obtenus de A. K. Miller & Cie, agents.

Conditions—Comptant avant livraison. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé sur les lieux, et l'acte de transfert pardevant Edouard Ivy, notaire maritime et le Consul de Norvège, aux frais de l'acquéreur.
22fév—à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

**La résidence à deux étages couverte en ardoises, No 155 rue Constance,** entre les rues Robin et Race.

**Stock de banque et effets mobiliers.**

Succession de D. P. Murphy, décédé.

**A un long crédit.—A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 15 février 1889. Dossier No 23,749, pour compte de la succession de D. P. Murphy, décédé, il sera vendu à l'encan:

**PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.**

1° **Un lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Robin et Race, lequel lot mesure, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages recouverte en ardoises, et ayant 6 chambres, lieux d'aisance, office, etc., avec gaz et installations pour gaz, bains et eau chaude et froide, citerne, hydrant et hangars, et un joli emplacement devant pour jardin, et bien réparé avec un voisinage choisi pour résidence pour une gentille famille.

**STOCK DE BANQUE.**

2° **Dix actions** du fonds-capital de la Banque de Commerce, de $10 chacune, payées en plein.

**MEUBLES DE MAISON.**

3° **Un lot de meubles de maison** et effets mobiliers, contenus dans la résidence ci-dessus d'après un inventaire enregistré.

**Conditions**—Pour le stock et effets mobiliers, comptant sur les lieux.

**Pour le propriété foncière**—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 o|o d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie, 10 0|0 pour cent comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes pour 1889, en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
17fév—17 24—3 10 17 23mars.

**Propriété de valeur à Carrollton,** rues Madison et Deuxième.

Près de la gare, du fleuve, du marché, de la maison de cour, etc.

**Succession Henry Jurgens, décédé.**

Par ordre de cour—Dossier No 25,276.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 23 janvier 1889, et un ordre supplémentaire amendé par le même juge, daté le 25 janvier 1889, Dossier No 25,276, dans l'affaire de la succession de Henry Jurgens, décédé, il sera vendu à l'encan—

**RUE MADISON.**

1° **Quatre lots de terre,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ancien îlet "D", actuellement l'îlet No 87, borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et Deuxième, lesquels lots sont contigus et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Madison et Deuxième.

**RUE DEUXIEME.**

2° **Un lot de terre,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet et qui est la propriété décrite ci-dessus, désigné comme lot No 34, qui est adjacent à la propriété ci-dessus, le lot No 5 qui se trouve derrière, et mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 150 pieds.

**ECURIE RUE MADISON.**

3° **Deux lots de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, désignés comme lots Nos 5 et 6, qui sont contigus l'un à l'autre, et le lot No 4, et mesurent comme suit: Le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent **une résidence à deux étages en bois et écurie** avec une cuisine à un étage contenant cinq chambres, 20 rue Madison, ayant une écurie avec compartiments pour 15 animaux ou plus et quelques 5 ou 6 chambres pour l'usage d'une famille, citerne, etc.

**Un cottage double.**

4° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus désignés comme lots Nos 7 et 8 lesquels sont contigus l'un à l'autre et le lot No 6 et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent:

**Un cottage en bois à double corps de logis,** connu comme le No 16 rue Madison, ayant 3 chambres ou plus de chaque côté, citerne, etc., et rapportant de $12 à $15 par mois (nominal).

**GRAND ENTREPOT EN FACE.**

5° **Trois lots de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 86, bornés par les rues Madison, Dublin, Hampson et Deuxième, désignés comme lots Nos 3, 4 et 5 qui sont contigus et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations consistent en:

**Une grange ou entrepôt en bois commode,** avec grenier à foin et plusieurs petites dépendances, hangars, etc.

**MORCEAU DE TERRE PAROISSE JEFFERSON.**

6° **Un morceau de terre,** situé au dessus de la ville de Carrollton, dans la paroisse Jefferson, étant une partie de la plantation appartenant anciennement à feu Pierre Valant Laborre, à une distance d'environ onze arpents du fleuve Mississipi, et désigné par le numéro 10 sur un plan dressé par "Cosmer", daté le 15 avril 1847, lequel morceau ou portion de terre mesure un arpent de face, sur une profondeur de 1099 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 9 et 1160 pieds sur la ligne du lot No 11, et 189 pieds 4 pouces et 6 lignes de large dans le fond

**Toutes** ces mesures ci-dessus sont en mesure américaine et entre lignes parallèles, d'après des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

**Termes et conditions**—Un tiers ou plus comptant, et la balance en paiements égaux, à 1 et 2 ans, avec 8 0|0 intérêt par an du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelle. Dix pour cent comptant payé sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1889, en outre des adjudications.

Actes de vente pardevant Frederick Deibel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 janv—27—3 10 17 24 fév—2 mars


# FAITES VOTRE GLACE.

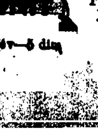

Glace, crème à la glace, carafes frappées, en quelques minutes, avec nos appareils brévetés, faisant de 1 à 18 liv. de glace à la fois.—*Appareils pour climats chauds.*
Prix $7.50 à $140.
L. DERMIGNY & CIE.,
126 W. 25th str,
NEW-YORK.
17fév—6 dim


Le Steamer

TEXAS
MISSISSIPPI

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

CONSULA[T]

Abadie Pierre
Adams George
Ainsworth M. L.
Alpuente, Vve
Beneas Benoit
Berengnier Jean
Berjerot Collet
Bezacon Narcisse
Caillot Joseph
Casse Marie
Cavelier Lemonier
Courtois Stanislas
Dartois Marie
Desirgues Jules
Dubreuil Pierre
Degrez Ernest Jules
Dethan Léon
Didier Minot
Evard Alexandre
Faur Léon
Gabert famille
Gatlepied Edmond
Gatrin Jules Louis
Jain François
Janie Bastien
Lagrandière de Palmède
Langlès Pierre
Lobé Jacques

Fayes Charles
Lamon Jean
Loubeau Jean
Manent Mme

1er janvier 1889.
Le Consul.

FEUI[LLETON]

No 20.

VIF-A

Par F

COMMENT MICHA[UD]

Michaud était
S'il ne faisait pas
affaires lui
de mettre un
n'avait donc
parfaitement
enfants.
Avoir un
plus ardent, son
tante.
sus qu'il était
tait pas accompli
Michaud se
jour qu'il
qu'il retournait à
inespérée se
qu'il avait si
C'était le jour
mettre à profit la
née, Jacques
et venait de
le bord de la
et un enfant,
fondé.
Il confia les
pied à terre et
L'homme
ans. Il était
fait à grisonner.